



Précautions à prendre contre les cambriolages.

La municipalité a organisé avec un représentant du Commissariat de Saint-Cloud une réunion le 8 Décembre 2014 proposant des conseils préventifs pour lutter contre la recrudescence des cambriolages.

Sans que cela soit exhaustif vous trouverez ci-joint un résumé des principaux points abordés durant cette réunion.

1- Bien Protéger les accès de votre domicile :

- Protégez vos serrures (les changer pour un nouvel occupant).
- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable et de contrôle visuel (judas, entrebâilleur, viseur optique...)
- Volets, Grilles, Eclairage automatique, Protection électronique...
- Pas de nom sur votre porte clé, ne jamais laisser ses clés dans un endroit public ou dans sa voiture.
- Dès que vous êtes à l'intérieur, Fermez votre porte à clé et à double tour.
- Ne jamais laisser une clé sur la serrure intérieure d'une porte ou fenêtre vitrée.
- Pas d'échelle et d'outils accessible dans l'espace public.
- Pas d'objets de valeur visibles (sac à main, clés de voiture, carte de crédit, cash) facilement accessible.
- Ne pas mettre en permanent son adresse sur le GPS de votre véhicule.
- Fermez vos volets quand vous vous absentez même pour quelques heures.

2 – Soyez prévoyants :

- Photographiez vos objets de valeur
- Notez les N° de série et les références de vos matériels
- Conservez vos factures.

Cela est utile pour les recherches et vous facilitera les relations avec votre assureur.

3 – Soyez vigilants:

- Avant d'ouvrir assurez-vous de l'identité de votre visiteur.
- Ne jamais ouvrir à un inconnu sous quelques prétextes que ce soit.
- Une carte de police a désormais le format d'une carte bleue. Tout autre format n'est pas une carte de police.
- Demandez à vos voisins en qui vous avez confiance de vous aider à identifier tout visiteur impromptu et inconnu.

° Ne jamais laisser seul un visiteur inconnu dans une pièce de votre domicile.

° Signalez au Commissariat tout élément suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare. (voiture suspecte, passant inhabituel qui semble en surveillance....). La police préfère intervenir sur fait signalé que patrouiller dans le vide.

° Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

° Si des travaux ont lieu chez vous, notez les noms et adresses des entreprises et des sous-traitants et le nom des personnes qui interviennent. Cela facilitera les contrôles.

° Soyez prudent dans les endroits publics : Commerce, Super marché, Marché forain.

4 – Ne commettez pas d'imprudence:

° Votre rôle n'est pas de vous substituer à la Police.

° Si vous êtes témoin de fait délictueux, appelez la police :

17 ou 112 ou Commissariat de Saint- Cloud : 01 41 12 84 00.

° N'intervenez pas mais cherchez les éléments d'identification : véhicule, morphologie, Vêtements....

° En cas de cambriolage :

- Protégez les traces : ne pas toucher aux objets, aux portes, aux fenêtres.
- Déposez plainte au Commissariat de Saint – Cloud.
- Faites immédiatement opposition sur vos chèques et cartes de crédit.
- Déclarez le vol à votre société d'assurances dans les 48h. Préparez une liste des objets volés avec une estimation du préjudice.

5 – En cas d'absence:

° Simulez une présence : lumière, radio, télévision....

En cas d'absence prolongée :

° Prévenez une personne de confiance de votre voisinage.

° Faites suivre votre courrier ou faites le relever sur une base régulière.

° Votre domicile doit paraître habité.

° Evitez de publier des informations sur les réseaux sociaux !

Vous pouvez signaler votre absence au Commissariat, des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

www.interieur.fr rubrique Ma sécurité/Mon domicile.

Notre site Internet : www.vaucrecentre.fr